

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 7 février 2024

portant désignation du responsable de la mission « Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2401463A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 modifiant la dénomination et les attributions de la mission « Fondations d'utilité publique » du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant nomination, notamment, de Monsieur Alain GRAS dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Alain GRAS, administrateur de l'Etat du grade transitoire nommé dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est désigné pour diriger la mission « Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité » du Contrôle général économique et financier, à compter du 20 février 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 février 2024

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE